

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 28 novembre 2022

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	21 novembre 2022	22 novembre 2022
23	18	18 + 5		

Délibération 2022_10_04 : Election des adjoints

L'an deux mille vingt-deux, le lundi 28 novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil de la Mairie de la Commune déléguée de Saint-Germain-de-Marencennes, sous la présidence de Monsieur Denis DUBOURGNOUX, Maire.

Membres présents : Jackie ALBERT, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Colette PARONNAUD, Micheline SIMONNEAU, Claude RAVON, Isabelle DUMONT, Christophe PARION, Martine LLEU, Sandrine GUIBERT, Marc-Antoine LAMBERT, Fanny GRIMAUD, Jean François MALTERRE, Patrick MORENNE, Sébastien SANTOLINI, Martine YVON, Jean-Yves BOUCARD, Berend KAMP.

Membres absents non représentés :

Membres absents représentés : Micheline SIMONNEAU (donne pouvoir à Fanny GRIMAUD), Jean-Luc PROQUIN (donne pouvoir à Martine YVON), Rémi GROLAUD (donne pouvoir à Colette PARONNAUD), Walter GARCIA (donne pouvoir à Isabelle DUMONT), Christèle ROBLIN (donne pouvoir à Jackie ALBERT)

Secrétaire de séance : Sandrine GUIBERT

Vu le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-7-2,

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus,

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de bulletins	23
Nombre de suffrages nuls	2
Nombre de suffrages blancs	2
Nombre de suffrages exprimés	19
Majorité absolue	12

Ont obtenu :

- Liste 1 conduite par M. Jean-Pierre PARONNEAU 19 voix

La liste 1 conduite par M. Jean-Pierre PARONNEAU, ayant obtenu la majorité absolue, les candidats figurant sur ladite liste ont été proclamés adjoints et ont été immédiatement installés.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 – 200080091– 20221128 – 2022_10_04 _____ DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <u>30</u> / <u>11</u> / 2022
Rendu exécutoire le <u>30</u> / <u>11</u> / 2022

Fait les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

Pour extrait conforme.
SAINT-PIERRE-LA-NOUE
Le 29 novembre 2022.
Le Maire,

Denis DUBOURGNOUX

